

NUMÉRIQUE

Intelligence artificielle : la reconnaissance faciale, stop ou encore ?

Maxime Recoquillé

publié le 27/06/2020 à 11:15



Article Abonné

L'intelligence artificielle à des fins de reconnaissance faciale fait débat aux Etats-Unis, après une erreur autour de l'arrestation d'un homme noir, à Détroit.

Robert Williams a été victime d'une injustice inédite. En janvier, un outil de reconnaissance faciale avec intelligence artificielle utilisé par la police de Détroit a confondu le visage de cet homme afro-américain avec celui d'un autre, recherché pour un vol de montres. Arrêté et menotté devant chez lui, en présence de sa femme et de ses deux filles âgées de 2 et 5 ans, Robert Williams a finalement passé 30 heures en cellule avant d'être relâché, abasourdi par ce qu'il venait de lui arriver.

L'histoire aux allures de dystopie, racontée par le *New York Times*, mercredi, a eu l'effet d'une bombe dans un secteur où les remises en question sont déjà nombreuses, dans le contexte du mouvement *#BlackLivesMatter* aux Etats-

Unis. Plus tôt, la compagnie IBM avait en effet annoncé l'abandon du développement de ses solutions de reconnaissance faciale, quand le géant du e-commerce Amazon décidait de suspendre pendant un an l'utilisation de "Rekognition" par la police.

Pourtant, les biais racistes inhérents à cette technologie ne sont pas une nouveauté. D'après une étude du MIT, réalisée en 2018, le taux d'erreur pour un logiciel de reconnaissance faciale serait de 35% pour les femmes noires. Plus généralement, les algorithmes auraient 10 à 100 fois plus de chances de se tromper en identifiant un Noir ou un Asiatique qu'un Blanc. Le cas de Robert Williams vient cependant illustrer l'impact, immédiat, que peuvent avoir ces erreurs statistiques sur la vie d'un homme noir.

LIRE AUSSI >> "Master", "Slave", "Blacklist" : faut-il repenser le langage informatique jugé raciste ?

Stop à la reconnaissance faciale, ou encore ? Jeudi, Michelle Bachelet, haut-commissaire à l'ONU, a demandé un moratoire sur la question. La technologie "risque de perpétuer et d'amplifier la discrimination, notamment à l'encontre des personnes d'ascendance africaine et d'autres minorités", a-t-elle fait valoir. Certaines villes n'attendent pas de débattre sur la question pour l'interdire. Boston a décidé de chasser la reconnaissance faciale de son territoire, comme San Francisco et Oakland avant elle.

Un outil encore peu répandu en France

En France, le débat n'est pas aussi avancé. Tout simplement parce que les applications de la reconnaissance faciale par intelligence artificielle sont plus rares et encadrées, notamment par le RGPD. La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), ne l'autorise en public que pour l'authentification aux aéroports d'Orly, Roissy Charles-de-Gaulle ou encore l'embarquement dans l'Eurostar, gare du Nord, à Paris. Dans le cadre de la crise sanitaire, des tests ont été menés à la RATP, à la station Châtelet, pour reconnaître dans la foule les porteurs de masque.

Malgré ces maigres usages, 88% des Français ont déjà entendu parler de la reconnaissance faciale, selon un sondage du think tank Renaissance numérique, publié en décembre 2019. Et ils n'en pensent pas toujours que du bien. Les menaces pour les libertés, et les risques de piratage des données sont souvent mis en avant par des associations, à l'instar de La Quadrature du Net, très critique sur la démocratisation de cet outil en France.

LIRE AUSSI >> En pleine crise raciale, la tech américaine recule sur la reconnaissance faciale

L'Express a interrogé plusieurs spécialistes de la reconnaissance faciale en France. Et les avis sont encore mitigés sur la nécessité, ou non, d'un moratoire. Le député LREM des Yvelines, Didier Baichère, auteur d'un rapport parlementaire sur le sujet, n'en voit pas l'intérêt. Il ne s'agit pas, à ses yeux, d'une "solution technologique avérée" pour résoudre les biais racistes dont a été victime une personne comme Robert Williams, indique-t-il. A l'inverse, elle met en péril, la "souveraineté technologique de la France". Rappelons qu'en février 2019, lors de la première expérimentation de la reconnaissance faciale sur la voie publique, la ville de Nice n'avait pas choisi une solution française pour surveiller son carnaval. Mais bien un logiciel israélien, "Any Vision".

"Explicabilité"

Jean-Luc Dugelay, professeur au département de sécurité numérique à Eurecom, n'est quant à lui pas contre l'idée, reconnaissant qu'il s'agit d'une technologie "très puissante", qui "pose des questions éthiques". Mais, comme Didier Baichère, il estime qu'elle doit être améliorée avant d'être débattue.

LIRE AUSSI >> Le business des avatars humains

"La reconnaissance faciale s'appuie aujourd'hui sur l'analyse de centaines de milliers d'images par des ordinateurs surpuissants", explique-t-il. "Et à ce jour, il est très difficile, voire impossible de retrouver l'origine d'une erreur d'authentification. Malheureusement, pour corriger le système, il ne suffit pas d'un simple rééquilibrage, en ajoutant des images de personnes noires dans l'analyse pour mieux les identifier", explique-t-il. Des programmes européens ont été lancés dans le champ de "l'explicabilité", qui vise à mieux comprendre les biais de l'intelligence artificielle.

Seuil de tolérance

"Il faut comprendre les différents cas d'usage de la reconnaissance faciale. On peut la tolérer quand il s'agit de retrouver des proches dans la foule, pour des raisons de sécurité. Mais pas pour des applications marketing", défend l'élue Didier Baichère, qui souhaite une loi d'expérimentation ainsi qu'un débat citoyen sur la question.

"L'encadrement de la reconnaissance faciale doit être renforcé, mais la technologie ne doit pas être interdite", estime de son côté l'avocat spécialiste des questions numérique, Alain Bensoussan. "Un point d'équilibre entre valeurs et technologie" doit être trouvé, en respectant la "liberté, la sécurité et la dignité des citoyens". On ne pourra pas l'utiliser pour tout. "La réserver à des infractions de haut niveau peut être une idée."

"Essayons quand même de trouver un arrangement avec le diable", abonde son confrère, Thierry Vallat. "Il est difficile se passer de la reconnaissance faciale, après y avoir goûté. Toute la question est de savoir si l'on veut

vraiment de ce monde-là. D'un monde qui bascule vers la surveillance généralisée."

La technologie risque également de bousculer notre justice. "Le vrai défi, pour le futur, c'est à partir de quand on va intervenir pour arrêter quelqu'un que l'on pense coupable d'un délit ? A quel seuil de tolérance peut-on admettre de se tromper, 98%, 99% ? Car il y aura toujours une erreur", juge Alain Bensoussan. Robert Williams pourrait ne pas être le dernier à vivre cette injustice numérique.